



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mai 2013

Original: français

Comité des droits économiques, sociaux et culturels Cinquantième session

Compte rendu analytique de la première partie (publique)* de la 8^e séance

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le jeudi 2 mai 2013, à 15 heures

Président: M. Kedzia

Sommaire

Examen des rapports

- a) Rapports soumis par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte (*suite*)
Troisième et quatrième rapports périodiques de la Jamaïque (suite)

* Il n'est pas établi de compte rendu analytique pour la deuxième partie (privée) de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Examen des rapports

a) Rapports soumis par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte (suite)

Troisième et quatrième rapports périodiques de la Jamaïque [(E/C.12/JAM/3-4 et Corr.1); document de base (HRI/CORE/1/Add.82); liste de points à traiter (E/C.12/JAM/Q/3-4); réponses écrites du Gouvernement jamaïcain à la liste de points à traiter (E/C.12/JAM/Q/3-4/Add.1), en anglais seulement] (suite)

1. *Sur l'invitation du Président, la délégation jamaïcaine reprend place à la table du Comité.*

2. **M. McCook** (Jamaïque) explique que la Commission nationale de radiodiffusion a pris des mesures concrètes pour garantir la liberté d'expression des chanteurs tout en protégeant les droits des personnes évoquées dans les compositions musicales.

3. **M. Francis** (Jamaïque) dit que le Cabinet examine actuellement la politique sur le harcèlement sexuel dont l'adoption est l'une des priorités de l'année législative suivante.

4. **M. McCook** (Jamaïque) explique que les communautés marronnes jouissent du même accès à l'eau que le reste de la population pour autant qu'elles puissent être raccordées à un système d'approvisionnement en eau existant.

5. **M^{me} Thomas Edwards** (Jamaïque) précise que les Marrons jouissent des mêmes droits que les autres Jamaïcains. Aucune statistique précise ne permet de dire la part que représentent les Marrons dans les 90 % de la population que constituent les Jamaïcains d'ascendance africaine.

6. **M. McCook** (Jamaïque) dit que la société n'est pas structurée de manière à distinguer les communautés, et que toutes ses composantes ont joué un rôle dans le développement du pays et dans la constitution de l'esprit jamaïcain. Par ailleurs, des mesures ont été récemment annoncées en faveur de l'amélioration des conditions de logement en milieu rural.

7. **M. Francis** (Jamaïque) explique que selon l'article 31 de la loi sur l'éducation, le Ministère de l'éducation peut autoriser une mère adolescente à reprendre sa scolarité dans son ancien établissement ou dans un autre. La loi prévoit également que les mères adolescentes peuvent se présenter aux examens.

8. Le projet de loi sur le handicap consacre les droits et libertés fondamentaux des personnes handicapées et prévoit la création de deux institutions chargées d'en recevoir les plaintes: le Conseil national pour les personnes handicapées et le Tribunal des droits des personnes handicapées. Le Conseil sera chargé notamment de dialoguer avec les ministères concernés sur les questions relatives à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées, et le Tribunal recevra les plaintes pour violation des droits prescrits par la loi, tels les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

9. **M^{me} Thomas Edwards** (Jamaïque) dit qu'aucune date précise n'a été fixée pour la création du Conseil consultatif sur l'égalité des sexes. En outre, la loi sur le salaire minimum prévoit deux niveaux de salaire minimum, l'un pour les agents de sécurité, plus exposés aux pratiques salariales inéquitables, l'autre pour tous les autres salariés. Le salaire minimum est réévalué chaque année par la Commission consultative sur le salaire minimum.

10. **M. Francis** (Jamaïque) dit que le projet de loi sur la santé et la sécurité au travail, qui couvre les secteurs formel et informel et prescrit la nomination d'inspecteurs du travail, devrait être présenté pour adoption au cours de l'année législative suivante. La loi nationale sur l'assurance maladie prévoit que tous les individus peuvent s'affilier volontairement au Plan national d'assurance maladie en achetant des timbres d'assurance dans un simple bureau de poste.

11. **M^{me} Thomas Edwards** (Jamaïque) explique que le programme PATH, financé par le Gouvernement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, est une réussite, comme l'atteste notamment l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés et du nombre de nourrissons accueillis dans les centres de santé.
12. **M. McCook** (Jamaïque) dit que le Gouvernement a adopté une démarche holistique pour lutter contre la criminalité et la violence, notamment en allouant 2 millions de dollars au renforcement des capacités des forces de sécurité et en accélérant la procédure législative concernant la répression de certains crimes.
13. La lutte contre le trafic de drogues se fait de manière globale, aux niveaux régional et international, ainsi qu'auprès des consommateurs de drogues, notamment par des activités de sensibilisation aux effets des drogues sur la santé.
14. **M. Francis** (Jamaïque) explique que la législation relative à la violence familiale prévoit que les plaignants – le conjoint de l'auteur des violences ou ses enfants – peuvent demander au Tribunal de rendre une ordonnance d'occupation qui attribue la jouissance du logement à la victime des violences, ainsi qu'une ordonnance de protection. En outre, la législation prévoit des sanctions pénales en cas de violation de ces ordonnances.
15. Depuis 2006, de nombreux progrès ont été marqués dans la lutte contre le VIH/sida, notamment grâce à l'adoption de divers programmes et plans.
16. **M^{me} Thomas Edwards** (Jamaïque) explique que l'État partie est doté d'une loi sur la traite depuis 2007, et qu'une équipe spéciale de lutte contre la traite est notamment chargée de la prévention et de la sensibilisation. Des programmes de formation ont été mis en place, en particulier à l'intention des forces de police, et un centre d'accueil a été ouvert en 2012. Aucun auteur du délit de traite n'a encore été condamné car il est très difficile d'obtenir des victimes qu'elles témoignent à la barre. Il n'existe pas de politique régionale coordonnée en matière de traite, malgré les efforts déployés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour que les pays des Caraïbes tiennent une réunion sur la question.
17. **M. Francis** (Jamaïque) ajoute que, grâce à la modification de la loi sur les preuves, les témoins peuvent témoigner à distance.
18. **M^{me} Thomas Edwards** (Jamaïque) dit que le nombre de mères adolescentes est passé de 112 en 1994 à 72 à ce jour. Le Centre pour les femmes les accueille, offre un service de garderie et mène une politique s'adressant également aux garçons.
19. **M. Francis** (Jamaïque) dit que le Comité consultatif sur la politique relative à l'avortement réunit différents représentants de la société civile, du monde médical, de groupes de femmes et de groupes religieux, ainsi que des juristes; il est chargé de formuler des recommandations quant à la modification de la loi sur l'avortement.
20. **M^{me} Thomas Edwards** (Jamaïque) dit que le taux d'alphabétisation est désormais de 91 %.
21. **M^{me} Bras Gomes** dit qu'au fil des nombreux dialogues, le Comité a pu constater qu'un État lutte plus efficacement contre la discrimination lorsqu'il dispose d'un cadre juridique spécifique que lorsque les règles en la matière sont dispersées à travers les différents textes de loi et règlements. Elle note également qu'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris se distingue par son indépendance, par la capacité qu'elle a de vérifier la compatibilité de toutes les nouvelles lois avec les normes internationales et par le fait qu'elle est un mécanisme de recours. Elle souhaite savoir quelles sont les différences entre les prestations offertes aux cotisants volontaires au Régime national d'assurance (NIS) et celles dont bénéficient les autres cotisants. S'étonnant qu'il y ait deux salaires minimum, elle demande si leur montant est suffisant pour mener une vie décente. Elle s'enquiert en outre de l'efficacité du programme PATH et de son avenir lorsqu'il ne sera plus financé par l'aide publique au développement (APD).

22. **Le Président**, intervenant en sa qualité de membre du Comité, félicite l'État partie pour l'adoption de la Charte des droits et des libertés qui remplace le chapitre III de la Constitution. Il estime néanmoins que le texte paraît déséquilibré: les dispositions relatives aux droits civils et politiques font l'objet d'un libellé très précis, tandis que les droits économiques et sociaux sont quelque peu négligés, ce qui préoccupe le Comité.

23. Ayant procédé à une analyse étayée par son expérience de spécialiste du droit constitutionnel et par l'Observation générale n° 20 sur la non-discrimination dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels, le Président dit qu'il est préférable de disposer d'une liste précise quoique non limitative des motifs de discrimination. Ces motifs pourraient même être inscrits directement dans la Constitution, ce qui permettrait d'éviter les recours à l'interprétation par la Cour constitutionnelle.

24. **M. McCook** (Jamaïque) dit qu'en procédant ainsi l'on courrait le risque d'inscrire dans la Constitution des points dont le caractère controversé pourrait être contraire à la nature consensuelle qui lui semble être la tendance en matière de loi fondamentale.

25. **M. Francis** (Jamaïque), se référant à l'Observation générale n° 9 sur l'application du Pacte au niveau national et au membre de phrase «en exigeant des gouvernements qu'ils s'[...] acquittent [de l'obligation de donner effet aux droits] par tous les moyens appropriés», considère que les droits visés par le Pacte qui ne sont pas énoncés dans la Constitution sont protégés dans d'autres textes législatifs ou réglementaires. Il ajoute que, dans l'Observation générale n° 20 et au paragraphe 2 de l'article 2 du Pacte, la liste des motifs de discrimination interdits est illustrative et non exhaustive. Comprenant toutefois la préoccupation du Comité, il estime que la Jamaïque n'est pas encore prête pour inscrire tous les motifs de discrimination prohibés dans la Constitution.

26. **M. McCook** (Jamaïque) dit que l'indice des prix à la consommation commence à baisser et que la revalorisation du salaire minimum se poursuit sur la base des critères fixés par la Commission consultative du salaire minimum et indiqués au paragraphe 34 du rapport périodique à l'examen. La situation n'est certes pas optimale mais la conjoncture économique ne l'est pas davantage. Pour ce qui est du programme PATH, le moment viendra en effet où l'État jamaïcain devra trouver les moyens d'assurer sa pérennité; pour l'heure, il a encore besoin du soutien de l'APD. Quant au système de cotisation volontaire au NIS, il constitue une deuxième source de prestations pour cette catégorie de cotisants.

27. **M. Abdel-Moneim** fait observer que la croissance et l'activité économiques, contrairement à ce qu'indiquait l'État partie dans l'un de ses documents antérieurs, ne contribuent pas nécessairement à triompher du chômage; même le Fonds monétaire international (FMI) en convient aujourd'hui. En effet, tout dépend si elles sont intensives en capital ou en travail, et il semble que le capital l'emporte souvent. Cela étant, M. Abdel-Moneim trouve au paragraphe 28 du document de base (HRI/CORE/1/Add.82) présenté par l'État partie en 1997 plusieurs raisons d'espérer.

28. **M. McCook** (Jamaïque) explique qu'en 1997 l'optimisme était encore de mise. En 2013, on constate qu'il existe en effet une croissance sans emploi. La Jamaïque est toutefois fortement engagée en faveur de l'emploi, pour lequel elle a mis en place des programmes de soutien actif. L'économie nationale s'est considérablement transformée, les secteurs de l'agriculture et des articles manufacturés reculant au profit des services et du tourisme qui représentent aujourd'hui quelque 60 % de l'activité. Le défi est à présent d'étendre les secteurs de croissance pour que les Jamaïcains puissent jouir durablement de leurs droits économiques, sociaux et culturels.

29. **M^{me} Shin** demande si la violence familiale est considérée comme un acte de criminalité sociale et quelles sont les garanties qu'elle ne se reproduira pas. Elle souhaite donc savoir si les juges ont le pouvoir d'imposer aux auteurs de tels actes des programmes de formation ou des thérapies adaptées. La délégation pourrait aussi indiquer s'il existe des programmes d'éducation sexuelle destinés à sensibiliser les jeunes, filles et garçons, aux comportements sexuels à risque ainsi que des mécanismes visant à prévenir les grossesses chez les adolescentes.

30. **M. Ribeiro Leão** (Rapporteur pour la Jamaïque), s'exprimant en sa qualité de membre du Comité, fait référence au paragraphe 136 du rapport périodique à l'examen et demande des précisions sur le nombre de producteurs agricoles locaux qui ont été contraints de quitter leur exploitation et sur les raisons de cet exode. Passant au paragraphe 160 dudit rapport, il souhaite savoir pourquoi certains ménages sont propriétaires d'un logement sans être propriétaires du terrain sur lequel il est construit, et quels problèmes cela entraîne.

31. **M. Francis** (Jamaïque) dit que la loi sur la violence au foyer prévoit des peines d'emprisonnement en cas de violation de l'ordonnance de protection. L'article 18 dispose que le Tribunal peut recommander aux parties de rechercher un appui thérapeutique ou autre.

32. **M. McCook** (Jamaïque) dit que des cours d'éducation sexuelle sont dispensés dans les écoles par des conseillers d'orientation. Les raisons à l'origine de l'exode des agriculteurs tiennent en Jamaïque, comme dans bien d'autres pays, à l'incapacité de certains de s'adapter aux nouvelles conditions économiques liées à l'ouverture des marchés, et ce, quel que soit le secteur. La Jamaïque produit des denrées agricoles et en exporte mais demeure un importateur net dans ce domaine. En ce qui concerne les savoirs traditionnels et autochtones, M. McCook souligne que son pays est très demandeur dans ce domaine et qu'il est activement engagé aux niveaux international et régional dans la protection de ces droits, qu'il reconnaît, respecte et défend.

33. **M. Ribeiro Leão** (Rapporteur pour la Jamaïque) dit que l'État partie fait face à des difficultés considérables qu'il affronte d'une manière résolue et très encourageante.

34. **M. McCook** (Jamaïque) réaffirme l'attachement du Gouvernement jamaïcain aux droits économiques, sociaux et culturels dont la réalisation, à égalité avec les autres droits fondamentaux, permettra au pays de parvenir à l'équilibre social.

35. **Le Président** remercie la délégation pour la qualité du dialogue qu'elle a instauré avec le Comité. Il annonce que celui-ci a achevé l'examen des troisième et quatrième rapports périodiques de la Jamaïque et que ses observations finales seront adoptées à la fin de la cinquantième session, le vendredi 17 mai 2013.

La première partie (publique) de la séance prend fin à 16 h 50.